

ABONNEMENT

Saumur

Un an. 25 fr.
Six mois. 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 JUIN

LE MANIFESTE DES DOUZE
ET M. LAGUERRE

Il nous semble intéressant de donner l'appréciation formulée par M. Laguerre — dont on connaît la situation dans le « Parti républicain national » — sur le manifeste des douze que nous avons publié hier.

M. Laguerre déclare : « que le bilan de la République opportuniste y est éloquemment dressé », et il ajoute :

« Tous les reproches formulés par la Droite contre le régime déshonorant et ruineux que subit le pays, nous les avons depuis longtemps énumérés nous-mêmes, et parce qu'aujourd'hui ce ne sont pas des voix républicaines qui s'élèvent, nous ne pouvons méconnaître qu'elles parlent le langage de la vérité. »

Mais si nous nous associons sans réserves à l'acte d'accusation que dresse le comité des douze, nous ne pouvons accepter sa conclusion.

« Electeurs, dit-il, quels que soient vos souvenirs et vos préférences, serviteurs de la Royauté et de l'Empire, républicains sincères qui cherchez dans la République un gouvernement honnête et libéral... »

De telle sorte qu'en conviant les honnêtes gens de tous les partis à donner un gouvernement à la France, les chefs de la Droite semblent dire que ce gouvernement ne peut être la République. »

En terminant, M. Laguerre dit que la République nationale peut, seule, faire la réconciliation des partis. Ce but ne peut être celui des députés royalistes signataires de ce manifeste.

Le manifeste des Droites apparaît au Figaro comme le triomphe de la politique lepoutriste.

L'Univers écrit :

« Royalistes variés et napoléoniens vont donc faire les nouvelles élections sur le terrain de l'union conservatrice, mais en s'alliant au boulangisme, qui certes n'est pas conservateur. »

Et le lendemain, que fera-t-on ? On essaiera de faire une République honnête, modérée et libérale, en s'abritant sous le mot de M. Thiers : « Gardons la République, c'est ce qui nous divise le moins. » Le mot n'a pas été vrai dans le passé ; nous doutons qu'il le soit davantage dans l'avenir. »

Le mot de la fin est donné par la France nouvelle :

« Nous croyons que les royalistes doivent plus que jamais affirmer leur principe et leurs espérances, afin de prouver que si démolir un régime détesté peut être le travail collectif du suffrage universel, il faudra que l'action conservatrice se concentre encore sur le terrain monarchique, si l'on ne veut pas — qu'on excuse la trivialité du mot — faire de la BOULLE POUR LES CHATS. »

LA LOI MILITAIRE

La commission de l'armée du Palais Bourbon a adopté l'ordre du jour suivant :

« La commission de l'armée persistant dans les sentiments qu'elle a exprimés lors de la discussion au sein de la commission mixte, décide d'entendre le gouvernement avant de prendre une décision définitive. »

Le budget de la guerre a fourni à M. René Brice l'occasion de démontrer à M. de Freycinet les errements de l'administration militaire dans les adjudications et le tort porté à notre agriculture française.

Les journaux républicains modérés attaquent très vivement M. de Freycinet qu'ils rendent responsable du « piteux avortement » de la loi militaire. Ils déclarent que le ministre de la guerre n'avait qu'un mot à dire pour décider la commission de l'armée de la Chambre à accepter le projet du Sénat.

Ils concluent, en déclarant que M. de Freycinet « a peur des responsabilités » et « qu'il sacrifie beaucoup trop la réalité à l'apparence. »

Une grosse nouvelle qui agite nos politiciens et soulève d'ardentes colères dans les rangs avancés des gauches : La commission de l'armée, après avoir entendu, au Palais-Bourbon, le ministre de la guerre, a décidé d'accepter intégralement les modifications votées par le Sénat, à la loi du recrutement. Le désir d'aboutir a triomphé de la résistance de la commission. La majorité républicaine devra se dégauger, les sectaires imposer silence à leurs passions anti-religieuses. Mais afin de ne point comparaître devant ses électeurs, sans avoir voté ce service de trois ans qu'on leur a tant promis, opportunistes et radicaux, en dépit des récriminations de leurs sectaires, voteront cette loi néfaste qui désorganisera notre armée française. Républicains et radicaux pourront donc se présenter devant les électeurs après avoir préparé et achevé cette double besogne : la ruine de nos finances et la ruine de nos forces militaires.

L'OPPRESSION

Le Sénat a terminé le discours du projet de loi sur les instituteurs. La majorité républicaine n'a pas voulu que le débat fût clos sans qu'elle eût donné une preuve nouvelle de l'esprit anti-libéral qui l'inspire. Un membre du centre gauche, M. Bardoux, avait déposé un amendement tendant à ce que les laïcisations d'écoles de filles ne puissent être désormais prononcées sans l'assentiment du Conseil municipal de la commune. Ce n'était pas sans doute réparer tout le mal fait ni empêcher le mal futur, mais enfin il y avait là une atténuation relative au-dessus même de la question d'enseignement, il y avait là le principe de la liberté qui devrait être laissée aux communes en cette matière comme en bien d'autres.

La majorité sénatoriale ne l'a pas voulu. Elle a affecté de se contenter d'une déclaration

fort vague du ministre promettant de n'appliquer la loi qu'avec mesure. Que faut-il entendre par cette expression ? M. Fallières s'est bien gardé de préciser. Nous croyons qu'il faut l'entendre ainsi : Jusqu'aux élections on laïcifiera fort peu et jamais contre le gré des conseils municipaux. Après, si on a la majorité, on ne gardera plus aucun tempérament. Il est vrai que cette majorité, on ne l'aura pas, mais ce n'est évidemment pas dans cette éventualité que le ministre a fait ses vagues promesses. Fort heureusement, nous sommes sûrs qu'à la fin de l'année, M. Fallières ne sera plus ministre, ni même député, et nous sommes convaincus, en tous cas, que les républicains ne seront plus en possession d'une majorité dont ils ne se servent que pour opprimer le pays et l'exaspérer par des mesures arbitraires.

INFORMATIONS

Les élections des conseils généraux sont fixées au 28 juillet.

Le second tour aura lieu le 4 août.

En ce qui concerne le renouvellement de la Chambre, rien n'est encore décidé.

ÉLECTIONS MUNICIPALES A DIJON
SUCCÈS CONSERVATEUR

Dijon, 24 juin.

Le scrutin de ballottage pour la nomination de sept conseillers municipaux a eu lieu hier.

Tous les conservateurs sont élus avec plus de 200 voix de majorité.

Ce succès des conservateurs dans notre chef-lieu de département fait bien augurer du résultat des prochaines élections législatives dans le département de la Côte-d'Or.

L'ÉLECTION DE BRETEUIL

Le canton de Breteuil-sur-Iton (Eure) était jusqu'à présent un des plus inféodés à la République. L'opportuniste Papon, le seul candidat de gauche qui réussit dans l'Eure en 1885, y trônait en maître. M. le docteur Brière, conseiller d'arrondissement républicain, étant mort, on a procédé, dimanche dernier, à son remplacement. Par 1,431 voix, M. Pillard-Soullain, industriel, conservateur, a été élu ; le candidat républicain, M. Olivier, maire de Breteuil, n'a eu que 949 voix. Les opportunistes sont atterrés. Qu'adviendra-t-il en octobre prochain de leur député Papon s'il est ainsi battu dans son propre canton pour une élection de conseiller d'arrondissement ?

LE PROCÈS D'ANGOULÈME

Le tribunal correctionnel d'Angoulême a rendu hier son jugement dans le procès intenté à MM. Paul Déroulède, Laguerre et Laisant, après leur arrestation à Angoulême.

Voici le jugement :

M. Paul Déroulède est acquitté du chef de rébellion envers le commissaire central, mais condamné à 100 francs d'amende pour outrage. — M. Laisant, député, est acquitté — M. Laguerre est condamné à 100 francs d'amende pour menaces à un fonctionnaire.

La première dépêche apportant cette nou-

velle a consterné les ministériels. Unaniment, dans les couloirs de la Chambre, on a donné à ce jugement la portée d'une défaite pour la politique anti-libérale du gouvernement. Décidément, le gouvernement de la République a la main malheureuse. Tous ses actes lui retombent sur le nez. Malgré toutes les mesures prises, il n'a pu asservir encore toute la magistrature.

LA HAUTE COUR. — REMISE DES DOSSIERS.

La commission d'instruction de la Haute Cour s'est réunie samedi au grand complet.

A deux heures, M. Q. de Beaurepaire est arrivé et remise des dossiers lui a été faite.

M. Merlin, président, a fait passer successivement sous les yeux du procureur général les documents sur lesquels l'attention de ce magistrat méritait d'être plus particulièrement appelée.

A la fin de la séance, un procès-verbal a été rédigé constatant la remise officielle du dossier.

M. Q. de Beaurepaire a demandé aux Neuf dix jours pour rédiger et déposer ses réquisitions, ce qui repousserait au 15 août — vu les délais réglementaires — la convocation de la Haute Cour, à moins toutefois qu'une instruction supplémentaire ne soit ouverte par ordre du ministre.

Le prince Louis-Napoléon, qui remplit, au titre auxiliaire, les fonctions de capitaine de cavalerie dans l'armée italienne, vient d'obtenir, comme nous l'avions annoncé, un congé de quelques semaines, pour cause de maladie.

Le jeune prince, qui avait été atteint de fièvres assez graves, s'est arrêté au château de Moncalieri où il achève sa convalescence ; de là il se rendra à Prangins auprès de son père et probablement ensuite à Paris.

Tous les autres renseignements qui ont été donnés par la presse, notamment en ce qui concerne un projet de voyage à Bruxelles, sont, nous assure-t-on, de pure fantaisie.

On mande de Belfort :

« On annonce que le gouvernement allemand est dans l'intention de demander une indemnité au gouvernement français pour l'arrestation de l'espion typographe Lechner. »

« Voici les faits : Lechner, arrêté par les gendarmes du poste de La Chapelle-sous-Rougemont, petite localité frontrière sur la route de Lyon-Belfort-Colmar, fut fouillé séance tenante et trouvé porteur de plans de nos forts avancés dessinés au crayon et notes concernant la garnison de Belfort, le nombre de soldats, etc. Cet espion fut aussitôt amené par les gendarmes devant le procureur de la République de Belfort, qui les félicita de leur zèle. Interrogé, Lechner balbutia. Le procureur transmettait aussitôt au ministre les documents saisis et signait un ordre d'écrou. »

« Le gouvernement français, m'a-t-il été dit, n'a pas voulu donner suite à cette affaire. L'individu a été relaxé et reconduit à la frontière. Il devrait se féliciter d'en avoir été quitte avec trois jours de prévention. C'est la loi sur l'espionnage qu'on aurait dû lui appliquer. »

Une plainte a été portée par Lechner,

c'est certain ; nous verrons si le gouvernement allemand persistera dans son intention d'adresser une réclamation au gouvernement français. Le gouvernement français a de quoi répondre à la chancellerie allemande.

» J'ajouterais que l'ordre le plus rigoureux a été donné, il y a quelques mois, d'arrêter et de reconduire à la frontière les Allemands pseudo-Alsaciens et autres qui, sous prétexte d'excursions, rôdent incessamment autour de la place. »

ÉTRANGER

ALLEMAGNE ET SUISSE. — La situation diplomatique que nous avons déjà signalée reste toujours aussi tendue entre l'Allemagne et la Suisse. Interpellé à ce sujet au Conseil fédéral, le chef du département des affaires étrangères M. Droz a répondu dans un langage élevé, dans des termes d'une correction irréprochable, mais son langage a bien démontré que la Suisse n'est ni effrayée ni disposée à se laisser dicter des ordres par la chancellerie de Berlin.

Parlant des mesures à prendre contre les fauteurs de désordres et faisant ainsi allusion à l'affaire Wohlgenuth, M. Droz a dit : « Ces mesures, nous n'avons à les discuter avec personne... Ce sont là des questions d'ordre intérieur dans lesquelles nous ne pouvons pas, État souverain, admettre aucune ingérence étrangère. »

Et plus loin, après avoir rappelé sur quels traités solennels repose la neutralité de la Suisse, M. Droz a ajouté avec une fière simplicité : « La neutralité de la Suisse repose aussi sur sa simple volonté. »

On ne saurait certes, sans injustice, désapprouver un tel langage. Il est conforme à ce qu'exigeait la dignité du peuple suisse et l'honneur de la confédération. Il n'en est pas moins vrai qu'il n'est pas pour atténuer la gravité de la situation. On devrait espérer que le cabinet de Berlin comprendra qu'il est allé beaucoup trop loin et qu'il est des limites qu'on ne doit jamais franchir dans les rapports internationaux. Nous n'avons malheureusement aucune garantie sérieuse qu'il en sera ainsi. Il y a là une question délicate et irritante dont la solution dépend surtout d'un homme politique que l'expérience nous a montré comme se croyant permis beaucoup de choses que les autres s'interdisent.

Berne, 23 juin.

Le gouvernement allemand fait acheter dans tous les cantons suisses et en Savoie tout le bétail vivant disponible. Des wagons entiers de bœufs partent dans toute la direction de Bâle. De son côté, le gouvernement italien achète des chevaux.

On dit que c'est sur le désir du grand-duc

de Bade que le passeport obligatoire n'a pas encore été établi à la frontière.

ITALIE. — L'opinion publique est très inquiète à Rome. On prétend que l'attitude agressive de l'Allemagne contre la Suisse provient de la découverte de relations existant entre Berne et Paris. On craint que l'Italie ne soit mêlée dans le différend malgré ses désirs et ses intérêts.

Il est probable que M. Crispi va être interpellé à ce sujet.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les processions de la Fête-Dieu

A ANGERS

Dimanche, Angers est resté fidèle à ses vieilles traditions, et ses habitants ont tenu à se montrer dignes de la bonne renommée qui est une de leurs gloires en célébrant avec l'éclat accoutumé la Fête-Dieu.

Aussi, dès le matin, de tous les quartiers de la ville venaient se grouper sur le parvis de la Cathédrale les différentes associations qui devaient composer le cortège du Saint-Sacrement, et bientôt, favorisée par un temps splendide, une longue procession se déroulait à travers les rues pour se rendre au reposoir du Tertre Saint-Laurent.

Comme les années précédentes, marchaient en tête les pensionnats catholiques ; puis venaient les enfants des écoles des Frères, toujours très nombreux ; les Confréries et les Congrégations composées de personnes appartenant à toutes les classes de la société. N'oublions pas de citer les jeunes filles de la Confrérie de Notre-Dame-de-l'Usine, jeunes ouvrières des fabriques d'Angers, accompagnées des religieuses attachées aux diverses usines de la ville.

Signalons encore les nombreux Patronages, les Cercles catholiques, les Corporations ouvrières, les professeurs et les étudiants de l'Université, etc., etc., les Ordres religieux, le clergé des paroisses, le vénérable Chapitre et enfin M^{gr} l'évêque d'Angers portant le Dieu de l'Eucharistie.

Tous les groupes de cette longue et belle procession se faisaient remarquer par leur bon ordre et le nombre des fidèles qui les composaient.

Les Corporations ouvrières surtout ont été admirées. Elles le méritaient bien d'ailleurs, car elles offraient un imposant spectacle, avec leurs superbes drapeaux et leurs magnifiques brancards surmontés de leurs insignes et des statues de leurs saints patrons.

Après les bannières des Cercles catholiques

et les membres du Comité venaient les jardiniers avec le brancard de saint Fiacre. Une gerbe où éclataient, dans un superbe épanouissement, les couleurs les plus brillantes et les plus variées, prouvait qu'ils étaient bien les jardiniers de la « ville des fleurs ». Ils étaient suivis par la corporation de la métallurgie (saint Eloi) ; les menuisiers (sainte Anne), les cordonniers (saint Crépin) ; les tailleurs (saint Homobon) ; les épiciers (saint Nicolas) ; les maçons et couvreurs (l'Ascension) ; et enfin par les industries textiles (Notre-Dame-de-l'Usine).

Les patrons et les ouvriers étaient plus nombreux encore cette année que l'année dernière, de nouveaux adhérents venant chaque jour grossir les rangs des premiers sociétaires.

Ce long défilé d'ouvriers était certainement le plus imposant de la procession. Certains sceptiques prétendent que la foi est morte dans le cœur de l'ouvrier : s'ils ont vu la procession de dimanche, ils doivent reconnaître que rien n'est plus faux.

La corporation des Industries textiles était particulièrement remarquable. Son brancard, entièrement composé de toiles, laines, ficelles et cordages, lui fait le plus grand honneur.

Plusieurs musiques ont prêté leur concours à la cérémonie et n'ont pas peu contribué à en relever l'éclat.

On, elle était vraiment belle et consolante, cette pieuse manifestation dans laquelle tous les âges et toutes les conditions étaient représentés : l'enfance par les charmants bébés qui ouvraient la marche ; la jeunesse par les pensionnats et les colléges ; le travail par les corporations ouvrières ; l'Église par les communautés et les différents ordres religieux ; la science par les professeurs et les étudiants de l'Université catholique.

Sur tout le parcours les rues étaient décorées avec autant de goût que de richesse, les fleurs effeuillées jonchaient le pavé.

Inutile de dire que la foule encomrait les trottoirs et occupait toutes les fenêtres depuis la place Saint-Maurice jusqu'au Tertre. On constatait partout le même respect et le même recueillement.

Il n'est point, en effet, de solennité plus populaire et en même temps plus grandiose que cette admirable fête du Sacre. Les villes et les bourgs qui sont privés de ces belles manifestations religieuses ne trouvent point dans d'autres réjouissances publiques une compensation sérieuse. Ainsi s'expliquent les milliers de pétitions que l'on renouvelle chaque année pour le rétablissement des processions.

A SAINT-PIERRE-DES-CORPS PRÈS TOURS

Le minuscule potential, que l'aberration de quelques citoyens et le rabattage électoral pratiqué par les « notables du quartier » ont amené à la dignité de premier magistrat de la cité, n'a pas daigné répondre à la délégation

des pétitionnaires pour le rétablissement des processions : la population a protesté en quittant la ville et en se portant, suivant le quartier, soit à Saint-Pierre-des-Corps, soit à Lariche-extra.

Pendant que les rues de Tours donnaient l'idée d'un désert, celles des deux bourgs suburbains donnaient celle d'une fourmilière. Nous ne parlerons que de la solennité de la Fête-Dieu à Saint-Pierre-des-Corps (n'ayant pas vu celle de Sainte-Anne), et notre récit prouvera combien l'obstination du chef de l'administration municipale de Tours dénote autant de bêtise au moins que d'esprit de secte. L'un ne va d'ailleurs guère sans l'autre.

Le moment fixé pour la cérémonie était quatre heures et demie.

Rien de plus charmant que l'aspect des rues aux maisons simples, aux murs grisâtres, à moitié cachées par les branchages verts empruntés aux bois et jardins de l'endroit et couvertes de draperies blanches piquées de roses. Le cortège marche sur un sol jonché de verdure et de fleurs ; trois mille personnes au bas mot en font partie. Il se développe sur une longue ligne compacte mais sans désordre, dont l'une des extrémités est encore engagée dans les rues du bourg quand la tête arrive au reposoir élevé à l'emplacement habituel, sur le bord de la Loire.

Rien de plus joli que ce reposoir que tout le monde connaît et qui est devenu populaire autant à Tours qu'à Saint-Pierre-des-Corps. Une chapelle gothique en charpente rappelant par sa légèreté les plus gracieuses constructions du moyen âge, et dont les côtés et le fond disparaissent à moitié dans les masses de verdure.

Le dais arrive en bas du léger édifice. L'officiant, M. l'abbé Chantereau, monte à l'autel.

Le spectacle, à ce moment, est véritablement imposant. Le cortège est sur la rampe qui conduit à la Loire. Sur une longueur de près d'un kilomètre, les talus sont couverts d'une foule compacte et recueillie ; toutes les têtes sont découvertes.

Les strophes du *Tantum ergo* sont chantées par plus de cinq cents voix. Au moment de la bénédiction, on pouvait voir une grande partie de cette foule agenouillée, la tête inclinée vers la terre. Les tambours battent aux champs ; le soleil, magnifique, mais dont l'ardeur est tempérée par une brise rafraîchissante, répand ses rayons à flots sur cette scène grandiose et lui donne un incomparable éclat.

La procession reprend sa marche et se disloque de nouveau à l'entrée de la ville, et la foule s'écoule, sympathique, et comme heureuse d'avoir donné une publique adhésion à un solennel et public acte de foi.

Si le maire de Tours, si la franc-maçonnerie qui le mène et veut lui faire acquitter en nature la distinction qu'il doit au ministère Floquet, et

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XII. — (Suite).

De temps à autre, la main de Broze séchait une larme qui roulait grosse et brûlante sur sa joue, et les heures s'écoulaient lentes et douloureuses. Les voitures passaient sous ses fenêtres avec un roulement continu et sonore. Les becs de gaz s'allumaient formant un cordon de flammes, et jetant leurs reflets dans l'obscurité de la bibliothèque. La tête inclinée sur sa poitrine, Broze ne songeait pas à demander une lampe. Puis le calme se fit dans Paris. La nuit l'enveloppa de ses ombres. Quelle nuit pour David ! quelle insomnie il connut là, brisé, désespéré, sa pauvre tête brûlante renversée sur le dossier du fauteuil ! L'une après l'autre, il entendait sonner toutes les heures. Tant d'émotions lui avaient donné la fièvre. Il sentait ses artères se soulever et palpiter. L'air lui manquait. La nuit s'était écoulée. Paris s'éveillait dans une aurore toute

fraîche et toute humide de rosée. Broze ouvrit sa fenêtre. Sa poitrine se dilata. Il s'avança sur le balcon, s'appuya sur la balustrade en fer ouvragé... Et, tout-à-coup, une sueur froide couvrit son front, ses mains se crispèrent. Il venait d'apercevoir son coupé tournant la rue... son coupé à lui, à son chiffre.

Broze appuya son front sur sa main.

— J'ai mal vu, bégayait-il ; j'ai mal vu... C'est un cauchemar... Je suis halluciné !

Mais il avait beau se répéter :

— « J'ai mal vu... Déjà m'aurait-elle abandonnée ?... Impossible », le calme ne pouvait renaitre. Aurait-il senti, au fond de son cœur, cette atroce souffrance, s'il avait été seulement le jouet de son imagination ? Son regard était perçant et le trompait rarement.

Maintenant il se hâtait vers l'appartement de sa femme. Lorsqu'il pénétra dans la chambre de Charmette, il la trouva vide, abandonnée. Le lit n'était pas défait. L'armoire à glace était ouverte, et dérangée de ses fines lingeries. Emportés aussi tous les bijoux ! Emportés tous les titres de rentes !

L'angoisse serrait David à la gorge. Tout son sang reflua au cœur. Il lui semblait qu'il allait mourir... mourir de douleur, et soudain

il tressaillit : sur le guéridon, une large enveloppe portait cette suscription :

« A M. David Broze. »

En quelques secondes l'enveloppe fut ouverte et la lettre parcourue. Elle était écrite par Van Ritten d'une écriture bien moulée. En famille, sans doute, on avait réfléchi sur tous les mots pour qu'ils portassent et blessassent à coup sûr.

« Monsieur,

» Quand vous lirez cette lettre, nous serons loin d'ici. Je vous enlève ma fille, indigne que vous êtes de la conserver. Charmette vous a aimé jusqu'au jour où vous avez eu la lâcheté de lui reprocher vos bienfaits ; mais elle a l'âme haute et fière, et n'oublie jamais l'injure. Ah ! vous avez voulu lui arracher, de vive force, son légitime patrimoine. Apprenez, Monsieur, que je partage les justes griefs de mon enfant, et que je l'encouragerai dans sa résolution. Jamais Charmette Van Ritten, votre femme, ne retournera près d'un mari qui lui est devenu odieux, car il l'a maltraitée. Elle a des témoins. Entre elle et vous la justice prononcera.

» Stéphane Van Ritten. »

Broze voyait rouge en achevant ces lignes. En moins d'une seconde la lettre fut lacérée par ses mains convulsées. Il rêvait de bondir sur le Van Ritten, de le saisir à la gorge, de l'étouffer, de le briser.

— Et c'est lui, faisait-il, entre d'effroyables blasphèmes de colère, c'est lui le misérable, l'escroc, le failli... c'est lui qui m'accuse d'arracher de vive force un légitime patrimoine ! c'est lui !

Une fureur sauvage s'emparait du mari abandonné. Son amour était tué sans espoir de renaitre. Comme il plongeait maintenant dans l'âme de Charmette ! Cette femme n'avait donc jamais eu de trompeuses paroles, que des baisers de Judas ! Ce qu'elle aimait dans son mari, c'était la fortune... Et la fortune gaspillée... plus d'amour !

Le visage de Broze avait la pâleur d'un mort, son œil l'égaré d'un fou. Il s'était affaissé sur le divan, et, d'une voix déchirante, il répétait :

— Abandonné, parce que tu es un honnête homme ! abandonné parce que tu voulais la contraindre à racheter son honneur... Non, non, elle ne t'aimait pas. A ton cœur brûlant de tendresse elle a préféré son million, ses

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE DUPUY-MARCADEUX.

Par jugement, en date du 24 juin 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Dupuy-Marcadeux, commerçant à Doué-la-Fontaine.

L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au 26 avril 1889, date de l'assignation.

M. S. Milon a été nommé juge-commissaire et M. L. Proust, syndic provisoire de cette faillite.

Pour extrait, Le Greffier, COLLIN. (563)

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE VERGNOL.

Les créanciers de la faillite du sieur Vergnol, Jean, marchand mercier, à la Salle de Montreuil-Bellay, sont invités à remettre au syndic de la faillite, M. Doussain, expert comptable à Saumur, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant les sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment les déposer au greffe du Tribunal de commerce contre récépissé. La vérification des créances commencera le mercredi 17 juillet 1889, à 10 heures du matin, en présence de M. Baugé, juge-commissaire, dans la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur.

Pour extrait, Le Greffier, COLLIN. (564)

Étude de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

DEMANDE

En séparation de biens.

D'un exploit du ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, Il appert :

Que M^me Jeanne Bertrand, épouse sans profession, de M. Pierre-Théophile Berthelot, propriétaire, avec lequel elle demeure à Parnay, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens,

Et que M^e ALBERT, avoué, a été constitué par la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué-licencié soussigné. Saumur, le vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-neuf. (565) L. ALBERT.

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

A LOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTEMENT

SUR LA COUR, Place de la Bilange, 23, hôtel Blancler.

Étude de M^e CORMERY, notaire à Baugé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Par le ministère dudit M^e CORMERY, à la Mairie de la commune d'Echemiré, près Baugé, le DIMANCHE 28 JUILLET 1889, à deux heures de l'après-midi,

La belle petite Propriété

DU BAS-MINCÉ

Située commune d'Echemiré, COMPOSÉE :

1^o De la ferme de Bas-Mincé, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, prés, taillis, pâtures et pièce d'eau; ferme contenant environ dix-neuf hectares quatre-vingt-six ares vingt centiares 19h.86 a. 20 c.

2^o Et de l'ancienne petite closerie de la Basse-Gagnerie, consistant en bâtiments, cours, issues et terre labourable, closerie contenant environ 3h.20 a. 20 c.

Contenances totales. 22h.06 a. 20 c.

Cette propriété borde la route d'Echemiré à Cheviré-le-Rouge et est exclusivement composée de terre de culture très facile.

Elle offre l'agrément de la pêche et de la chasse.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser :

A M. Alexandre CARRET, demeurant au bourg de la commune de Varrains, près Saumur, propriétaire de la moitié des immeubles à vendre.

Aux représentants de M. et M^me PASQUIER-HARDOUIN, décédés dite commune de Varrains, c'est-à-dire, notamment :

M. Pierre PASQUIER, propriétaire à Beaulieu, commune de Saumur; M. Augustin PASQUIER; M. GONDON-PASQUIER; M. Félix et Alexandre HARDOUIN, tous propriétaires à Varrains; Ou à M^e CORMERY, notaire à Baugé. (543)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (529)

A Louer présentement

REZ-DE-CHAUSSÉE

Occupé actuellement par la Banque de France.

A Louer présentement

MAISON

Fraîchement réparée

Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.

S'adresser à côté, au n^o 29.

A LOUER DE SUITE

MAISON AVEC MAGASIN

A SAUMUR, RUE DU PUITS-NEUF. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PAON & UNE PAONNE

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de décès

GRAND CAFÉ DE L'UNION

A Saumur, rue de la Comédie.

A VENDRE

150 STÈRES d'excellentes couches de chêne.

S'adresser à M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger-de-Montbrillais (Vienne).

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUJOURS LES Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement se dérange aucunement de vos travaux; il est à la portée des petites bourses; dès le deuxième jour, il procure une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (1, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.)) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n^o 19, en face la Caisse d'Épargne.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON DE MODES

M^me PORTRAIT, 7, place du Marché-Noir, demande une bonne apprentieuse.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

des VOYAGES INTERNATIONAUX

Exposition Universelle 1889.

SÉJOUR FACULTATIF à PARIS

1^{re} classe 25 fr. } par jour

2^e classe 20 fr. }

LOGEMENT et NOURRITURE COMPRIS.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser: 6, rue du Temple, Saumur.

LE JARDIN

Journal d'horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCIOSI, président de la Société d'horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE Maison G. FISCHER, fondée en 1848, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR. PILLET-BERSOULLÉ, S^r Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie. Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes. 500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO CHIRURGIEN-DENTISTE 68, Quai de Limoges SAUMUR Prix Modérés

VENTE ET LOCATION DE PIANOS HENRI EICHE Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur. M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET. Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la Revue des Journaux et des Livres, qui est dans sa 5^e année: c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualité, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux-dévis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La Revue des Journaux publie actuellement, comme feuilletons, PETITE MARTE, par Elie Flourès, et l'IMMORTEL, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année. La Revue des Journaux et des Livres donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris. La collection des quatre premières années de la Revue des Journaux contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORD, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. Abonnement: départements, trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.; étranger: trois mois, 4 fr. 50; six mois, 8 fr.; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers. La Revue des Journaux est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes). Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris. Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUIN. Table with multiple columns: FONDS, VALEURS FRANÇAISES (ACTIONS, OBLIGATIONS), VALEURS ÉTRANGÈRES, OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, VALEURS DIVERSES.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,